

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONE 141-93 — 157-43

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
305.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
850.41 Synd. Prod. Légumes p. Conser.

CULTIVATEURS, des anciens Arrondissements de Nantes et Châteaubriant

Votez tous, en masse, Dimanche 5 Février pour la Liste d'Union Agricole et de Défense Paysanne

Un brin de causette



Les amateurs de devinettes connaissent tous la différence qui a entre la Tour Eiffel et un cigare...
Puis, malin ceusses qui sauront la différence entre le blé et les sous-marins ?
Pour une devinette, c'en est une pareille : Le blé monte avant de descendre — tandis que les sous-marins descendent avant de monter...

V'la, pour sûr, qu'est complètement idiot !
Point si idiot, pourtant, qu'on veuille le croire. A preuve, c'est que les Anglais considèrent c'est la question du blé et des sous-marins, point comme une devinette, ni comme une galéjade. C'est pas une différence qui font entre les deux, mais un rapprochement — une véritable entente cordiale !

Par là, fallait se mettre un p'tit à leur place.

La Grande-Bretagne est une île, une île industrielle, incapable de nourrir ses habitants, par ses propres moyens. Pour assurer son pain, y lui fallait faire venir du froment d'Argentine, du Cap ou d'Australie ; des boustifolles des quatre coins du monde par delà les océans. Les routes maritimes sont les seules routes praticables pour les Anglais.

Mais durant la « der des der » les sous-marins allemands s'étaient point fait manque de torpiller les cargos anglais qu'amenait le ravitaillement. Y s'en fallu de peu que nos alliés crèvent de faim dans leur île. Ça c'est des choses qui l'avant point oubliées.

Alors, pourquoi s'étonner que l'Amirauté britannique voye d'un mauvais œil les Allemands et les Italiens augmenter le nombre de leurs sous-marins. Si que les bateaux de blé montent sur l'Angleterre... et que les maudits sous-marins les fassent descendre au fond, c'est tout la sécurité du pays qu'est en jeu, comme le disait Sir Arthur Salter, le plus écouté de leur conseiller économique.

V'la qui nous conduit loin des devinettes...

Ou qu'allant en poser une autre : Finira-t-on par construire c'te fameux tunnel sous la Manche ?

Car avec les torpilles, les canons à longue portée, l'aviation de bombardement, les Anglais se sentant pu en sécurité dans leur île.

D'un côté, comme de l'autre, en France comme en Angleterre, on commence à soupeser les avantages économiques, militaires et touristiques du tunnel sous le « chenal ». Les plans seraient même fin prêts et c'est point les livres-sterling qui manqueraient pour mettre sous l'eau une telle entreprise.

Not' pays n'aurait qu'à y gagner, rapport au commerce et à l'agriculture. Et l'entente 'en serait que pus cordiale, puisqu'on se donnerait le bras sous la Manche !

maître Jeannot

Nos pages spéciales

Cette semaine :

La Page
Fruitière

L'HEURE EST GRAVE C'EST UN DEVOIR A REMPLIR !

L'Heure du Devoir

Comme nous l'avons annoncé dans nos précédents Bulletins, c'est dimanche 5 février qu'auront lieu les élections à la Chambre d'Agriculture, pour les arrondissements de Nantes et de Châteaubriant. Les électeurs auront à désigner huit membres ; les cinq autres, présentés par les associations agricoles, devant être élus, au suffrage restreint, le 25 courant.

L'heure est grave pour la défense de notre profession. Il appartient à chacun de faire son devoir en déposant dans l'urne son bulletin de vote, afin que par le nombre imposant de voix, les élus puissent s'appuyer sur une autorité renforcée.

Bien que leur rôle ne soit pas de légiférer, les Chambres d'Agriculture travaillent plus qu'on ne le croit généralement. Leurs avis sont très écoutés. Tous les projets de loi intéressant l'Agriculture sont soumis à l'approbation de l'Assemblée des Présidents. Elles ne cessent, non sans succès, d'accepter, de repousser, d'amender et d'assouplir les nombreux suggestions proposées par les Parlements. Elles peuvent aussi agir en créant ou subventionnant des institutions agricoles ayant pour but le mieux être des cultivateurs, la divulgation des cours d'enseignement et d'apprentissage.

Seul groupement à caractère public les Chambres d'Agriculture doivent être représentatives des diverses activités professionnelles et leurs mem-

bres doivent y être délégués par le plus grand nombre des paysans du département et des associations où ils sont groupés.

L'économie agricole est en mauvaise posture. L'Agriculture ne peut pas être éternellement sacrifiée aux autres professions ! Il y a bien des luttes à soutenir. Avec calme et sagesse, les diverses et éminentes personnalités, présentées sur la liste d'Union Agricole et de Défense Paysanne, seront prêtes à poursuivre sans défaillance, en Loire-Inférieure, cette lourde tâche.

Conformément aux désirs de beaucoup, dans l'intérêt même de la Paysannerie, l'union la plus complète a pu se faire entre nos grandes Associations agricoles du département. Les représentants les plus qualifiés de ces Associations, comme aussi les spécialistes les plus avertis des questions agricoles viticoles, maraîchères, de l'élevage et de la mutualité, se trouvent réunis au sein de cette liste. Ils sont déjà suffisamment connus du monde agricole, pour que ceci nous dispense de les présenter. Leur passé est garant de l'avenir.

Et maintenant que chacun fasse son devoir, en déposant à la Mairie de sa commune, son bulletin de vote. Toute abstention ne ferait qu'affaiblir la défense professionnelle agricole, plus que jamais nécessaire.

Jean de FRÉMOND

L'achat par l'Etat d'un contingent d'alcools de cidre réservé par priorité aux cultivateurs

La Direction du Service des Alcools (Ministère des Finances) nous communique :

La deuxième et dernière tranche du contingent d'alcool de cidre réservée par priorité aux cultivateurs pour la campagne 1938-1939 sera répartie dans la cours du mois de février 1939.

Les alcools offerts à l'Etat doivent provenir exclusivement de la distillation des cidres des récoltants (récolte 1938) ; ces cidres doivent présenter les caractéristiques prévues par les décrets et règlements rendus en exécution de la loi du 1^{er} août 1905, c'est-à-dire répondre à la définition légale du produit.

Les alcools seront achetés :

— 932 fr. 85 l'hectolitre d'alcool pur lorsqu'ils seront livrés en l'état d'alcool rectifié extra-neutre ;

— 917 fr. 85 l'hectolitre d'alcool pur lorsqu'ils seront livrés en l'état de flegmes titrant au minimum 90° ;

— 902 fr. 85 l'hectolitre d'alcool pur lorsqu'ils seront livrés en l'état de flegmes titrant de 70° à 90°, étant entendu que le titre minimum doit être de 70° à la température de 15°.

Les récoltants ont la faculté soit de distiller eux-mêmes, soit de faire distiller dans un atelier public ou par un distillateur façonnier. Ils peuvent se grouper en coopératives.

Les coopératives doivent mentionner, dans la demande qu'elles envoient au nom de leurs adhérents, les noms et adresses de ceux-ci, la quantité d'alcool offerte par chacun d'eux, et la quantité totale d'alcool pour le groupement. Elles doivent joindre, à l'appui de cette demande, une copie de leurs statuts.

Quelles soient formulées par des récoltants isolés distillant eux-mêmes

ou en atelier public, ou par des coopératives, ou qu'elles soient transmises par des façonniers, les offres doivent être faites sur papier libre, avec indication de la quantité d'alcool pur, et de l'état en lequel l'alcool sera livré (de 70° à 90°) ; en flegmes titrant plus de 90° ; en alcool rectifié extra-neutre). Elles seront exclusivement adressées à la Direction du Service des Alcools, 11, rue de l'Échelle, à Paris, 1^{er} arrondissement, avant le 10 février 1939, dernier délai. Toutes les offres qui ne seront pas parvenues à cette date ne pourront être examinées par la Commission.

La distillation, qui doit avoir lieu dans tous les cas sous le contrôle de l'Administration des Contributions Indirectes, ne pourra commencer que lorsque les intéressés auront reçu un avis de la Direction du Service des Alcools leur indiquant la quantité d'alcool pur qui leur a été accordée sur le contingent. Cet avis sera adressé, après décision de la Commission chargée de la répartition, — fin février ou commencement mars 1939, soit aux cultivateurs, soit aux coopératives, soit aux façonniers qui auront recueilli les demandes.

Le paiement sera effectué par le Service des Alcools — après reconnaissance de l'alcool et livraison sur l'établissement qui sera désigné — entre les mains des récoltants (récoltants isolés distillant chez eux ou à l'atelier public, ou faisant distiller par des façonniers) ou entre les mains des coopératives.

Le transport des cidres au lieu de distillation est à la charge du récoltant ; le transport des alcools ou des flegmes est à la charge du Service des Alcools.

Les vrais Problèmes

A force de prendre, en les isolant, un à un, les problèmes « agricoles », on finit par perdre de vue l'ensemble du problème « paysan ». Les arbres cachent la forêt.

A force de parler de tel ou tel problème à l'ordre du jour, on finit par oublier les vrais objectifs qui ramènent chacune des questions à sa véritable proportion.

Il est nécessaire, en ce début d'année, de faire le point. D'abord, pour que chacun de ceux qui appartiennent à un titre quelconque, à l'organisation professionnelle, soit en mesure d'appréhender son action au bon général. Ensuite pour que les Pouvoirs publics et les milieux dirigeants du pays sachent plus exactement ce qui préoccupe la paysannerie.

On entend dire constamment : mais de quoi se plaignent les paysans ? Sans cesse, des mesures sont prises à l'égard de l'Agriculture. Que faut-il faire encore ?

Ces questions ont leur bon côté, elles nous révèlent que les sphères dirigeantes ont compris, grâce à l'action incessante de toutes les organisations agricoles et — on nous permettra de le dire — à l'action pénétrante de l'U.N.S.A., qu'il y a une grande crise paysanne. Que cette crise paysanne n'a pas trouvé sa solution dans les mesures et les lois insensées juchées. Qu'il y a une chose de plus profond à entreprendre.

Pour appréhender les vrais problèmes que pose la restauration, reconstruire maintenant partout comme naguère, de la vie paysanne, il faut jeter un coup d'œil rapide sur la véritable situation.

La situation présente de la paysannerie est, aux points de vue économique, social et moral, le résultat de la longue et pénible évolution et d'erreurs commises à son égard.

Au point de vue économique : déséquilibre des prix, d'après des prix agricoles et des prix industriels. Déséquilibre des productions. Quelques grandes productions seules partiellement protégées, défendues ou organisées, toutes les petites productions dites à tort secondaires étant négligées, disparues, ou en voie de disparition. Déséquilibre du pouvoir d'achat de la masse rurale par rapport aux autres masses actives de la nation.

Au point de vue social : déséquilibre du niveau de vie des paysans, plus mal logés, plus mal nourris, plus mal vêtus, plus mal distraits, plus mal abrités législativement contre les difficultés de la vie que les autres catégories sociales du pays. D'où exode rural accéléré.

Au point de vue moral : déséquilibre auquel on ne prend point assez garde entre la place qu'occupe la paysannerie dans les préoccupations du pouvoir et de l'opinion et celle qu'occupe telle ou telle catégorie sociale. Déséquilibre de la considération et des « égards » qui engendrent dans les viles un injuste complexe de supériorité, et dans les campagnes un dangereux complexe d'infériorité. Se sentant à tort méprisée, la paysannerie néglige et méconnaît les nobles mobiles de son « mode d'existence » et va chercher en ville ses valeurs de référence et ses raisons de vie.

Tels sont la situation et les problèmes présents.

Il s'y ajoute les redoutables perspectives du proche avenir.

Elles tiennent à la situation générale du pays.

Des risques extérieurs, nous ne nous n'osons pas, sinon pour les rappeler.

Mais il y a les risques économiques qui vont peser lourdement en 1939.

Si les mesures de redressement financier sont maladroites, le résultat incontestable qui en résultera pour le pays, n'ira pas sans provoquer chez les producteurs les effets inhérents à toute suite d'inflation.

Qu'est-ce, en effet, que l'arrêt de l'inflation ? C'est la déflation dans toute sa brutalité, et l'enregistrement de la diminution du capital national.

Pour les agriculteurs, le seul mot de déflation évoque les pires souffrances. C'est normalement l'avilissement de la terre et l'avilissement des produits.

A cet égard, la politique gouvernementale suivie en 1935, risque de trouver sa réédition, non plus peut-être dans la volonté des hommes, mais dans les nécessités mêmes d'une économie à restaurer.

Si c'est là, dira-t-on, le résultat qu'il faut attendre du redressement financier, plutôt l'inflation ! plutôt la dévaluation ! Mais une telle voie est sans issue, car l'inflation à tel point nu et la dévaluation perpétuelle n'amenent que la faillite et la catastrophe. Il faut toujours s'arrêter à un moment donné. Plus cet arrêt est tardif, plus la déflation est rigoureuse et le sort des producteurs malheureux.

Ainsi, que le redressement financier soit abandonné ou poursuivi, c'est pour la paysannerie, la certitude d'une passe difficile, qui se traduira, dans la déflation, comme dans l'inflation, dans le chemin des épinettes, comme dans la voie des roses, par le risque de nouveaux déséquilibres entre le niveau de ses prix de vente et le niveau de ses charges.

D'autre part, la nécessité éclatante d'une politique impériale pose de graves responsabilités aux dirigeants de la profession. Pas un paysan français n'acceptera que des raisons économiques puissent être invoquées pour provoquer une contradiction entre les intérêts professionnels et le sentiment patriotique. On ne pourra pas plus admettre d'invoquer l'Empire contre les intérêts paysans, que de dresser les paysans contre les nécessités vitales des territoires français d'outre-mer. Une totale bonne foi et la volonté d'aboutir dans les restes des droits et des intérêts de toutes les parties composantes de l'Empire devront présider aux délibérations des chefs de la paysannerie.

Pour la sauvegarde des économies paysannes, il sera nécessaire de mettre au premier plan les questions sociales. Les allocations familiales effectives, générales, le prêt au mariage, le domaine d'habitat, le livret de travail, etc., seront autant de mesures qui permettront au foyer paysan de trouver un équilibre dans les rigueurs générales de la déflation ; mais ces aspects d'une politique paysanne doivent être sauvegardés simultanément avec la valorisation générale des exploitations par la défense coordonnée de toutes les productions agricoles sans aucune exception.

Les cadres actuels de la profession, divers et fragmentés, doivent être liés en un puissant faisceau qui, sur le plan local, régional et national, traduira les volontés d'une paysannerie enfin maîtresse de son destin dans la nation.

Les accords interprofessionnels doivent permettre l'entente des producteurs, des transformateurs et des négociants, sans faiblir, avec l'appui de toutes les bonnes volontés, avec le concours de tous les groupements qui préfigurent, dès maintenant, les rouages essentiels d'une organisation paysanne stable et unie dans une France renouvelée.

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Arrondissement de Nantes

AGRICULTEURS.

L'Agriculture Française, pour laquelle les temps sont durs, l'économie générale déséquilibrée, doit être défendue sans trêve ni merci.

Il n'est pas admissible que le travailleur de la Terre soit sacrifié dans la Nation à celui des autres professions.

Il doit pouvoir vivre et élever convenablement sa famille. Il n'y a pas deux catégories de Français, les agriculteurs et puis les autres.

L'amélioration du sort des cultivateurs doit être obtenue en lui conservant sa dignité et sa liberté individuelle intégrale.

Nous ne devons pas cesser d'être guidés par ce souci :

Respectueux des droits de chacun, nous devons chercher les solutions des problèmes qui nous occupent, non pas en de stériles luttes de classes ou de clochers, mais dans l'Union en vue de la défense de la profession. Elle est la base essentielle de la vie humaine. N'est-elle pas infiniment respectable ?

Tel est brièvement le programme que propose à vos suffrages du 5 Février notre liste d'Union Agricole et de Défense Paysanne.

On trouvera des Bulletins de vote, en arrivant dans les Mairies.

DE CAMIRAN BARDOL
LUSSEAU ROICHON

Joseph de CAMIRAN, Ingénieur Agricole, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture, Viticulteur, Agriculteur exploitant à Maisdon, membre sortant.

Louis BARDOL, Président de la Fédération des Jardiniers et Maraîchers Nantes, Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, Maraîcher à Nantes, membre sortant.

Pierre LUSSEAU, Maire de Monnières, Chevalier du Mérite Agricole, Viticulteur exploitant à Monnières.

Henri ROICHON, Administrateur à l'Union des Syndicats Agricoles de la Loire-Inférieure, Cultivateur à Bouguenais.

la réunion des présidents, à Paris, et incessamment défendus par notre président, M. Raymond Lefèvre.

« Pour que nos avis aient plus de poids, il faut que nous puissions parler au nom de vous tous : propriétaires, fermiers, ouvriers agricoles, tous unis dans les mêmes revendications, comme nous sommes tous liés par les mêmes intérêts.

« Allez tous voter le 5 février prochain.

« Vous trouverez des bulletins dans vos mairies ».

Signé : R. Ernoul de la Provoté, Châteaubriant, membre sortant ; J. B. Leray, à Saint-Mars-du-Désert, membre sortant ; F. Michel, à Mouais ; A. Pasgrimaud, à la Grignonais, par Vay.

LISTE D'UNION AGRICOLE ET DE DÉFENSE PAYSANNE.

MM. :

R. ERNOUL de la PROVOTÉ, à Châteaubriant, membre sortant ; Président du Comité Agricole des Cantons de Châteaubriant, Moisdon-la-Rivière, Rougé et Saint-Julien-de-Vouvantes ; président du Syndicat des éleveurs de la race Maine-Anjou de la Loire-Inférieure.

J. B. LERAY, à Saint-Mars-du-Désert, membre sortant ; Président des Syndicats Agricoles de la Loire-Inférieure ; membre du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Loire-Inférieure.

F. MICHEL, à Mouais, par Delval, Agriculteur, maire de Mouais ; président de la Caisse de Crédit Agricole du Canton de Derval ; membre du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Loire-Inférieure.

A. PASGRIMAUD, à la Grignonais, par Vay ; Agriculteur. Conseiller municipal de la Grignonais ; lauréat du concours des blés en 1929-1931-1933.

U. N. S. A.

« Syndicats Paysans ».

Gagner sans payer

1 2 3 4
5 6 7 8
9 10 11 12
13 14 15

AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT

50 BILLETS

ENTRÉE de la Loterie Nationale (à 100 Frs) chaque déposé pour vous chez un Huisier. Problème : Regardez attentivement les 15 Fers-à-cheval qui à première vue se ressemblent tous UN SEUL cependant est différent de tous les autres TROUVEZ-LE et vous gagnerez peut-être une FORTUNE, car chacun de ces 50 billets peut rapporter jusqu'à 5 Millions.

Ce concours gratuit est organisé dans un but publicitaire. Ne remettez pas à demain ! Inscrivez de suite sur une feuille de papier le N° du Fer-à-cheval différent et envoyez-nous, joint à votre réponse, une enveloppe vide timbrée à 0,90 et portant votre adresse exacte.

Si votre réponse est juste, nous vous enverrons le copie du reçu officiel du dépôt des billets, auxquels vous aurez droit ainsi que les modalités de répartition.

PRIME DE RAPIDITÉ : 1.000 Francs en espèces seront envoyés au concurrent qui se qualifiera le premier avant le 15 février.

ET POSTEX. SERVICE 57
181 RUE LAFAYETTE, PARIS

Animaux de Boucherie

VIANDES DE BOUCHERIE
Cours du 27 janvier 1939
400 VEAUX. — Première qualité, le kilo vif, 16,75 à 9, rentré à Nantes.
27 BŒUFS. — Devant : Première qualité, le demi-kilo, 3,75 à 4,25 ; deuxième qualité, 3 à 3,50 ; troisième qualité, 2 à 2,50. — Derrière : Première qualité, le demi-kilo, 5,25 à 5,75 ; deuxième qualité, 4,25 à 4,75 ; troisième qualité, 2,50 à 3.
132 MOUTONS. — Première qualité, le demi-kilo, 9 à 10 ; deuxième qualité, 7 à 8.
Agneaux sans tarif.

Régimes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP-DE-MARS
Nantes, le 1^{er} février.
Artichauts, les douze, 15 ; betteraves, les douze, 10 ; carottes, le kilo, 1,25 ; céleri rave, les six, 8 ; choux Bruxelles, le kilo, 3 ; choux-fleur, la pièce, 3 ; choux-pommes, les seize, 20 ; choux vers, le paquet, 12 ; cresson, les douze, 9 ; endives, 8 ; épinards, le kilo, 4 ; mache, le kilo, 6 ; navets, le paquet, 2 ; oignons, le kilo, 1,75 ; poireaux, la botte, 8 ; pommes de terre, le kilo, 0,80 ; radis, les douze, 6 ; salsifis, le paquet, 3 ; scorsonères, le paquet, 3 ; noix, le kilo, 6 ; pommes, le kilo, 2.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 1^{er} février 1939.
POMMES DE TERRE
Cours du Comité interprofessionnel des pommes de terre et légumes. Les 100 kgs, départ, marchandise en vrac : Royale d'Orléans 80 à 85 ; Julie Brezigne 85 ; Mayette Brezigne 85 ; Rose Ardennes 85 ; Leuse 85 à 87 ; Marne 85 à 90 ; Sarthe 80 ; Loiret 85 à 88 ; Bretagne 78 ; Saucisse rouge, Bretagne, tout venant, 67 à 68 ; grosse tréfle à 70 grammes, 74 à 75 ; à 100 gr., 78 à 80 ; Vendée, 105 ; Loiret, 92 ; Institut de Beauvais, Sarthe, Mayenne, 42 ; Bintine Eerstelting Nord 62 à 63 ; Oise, Somme 80 à 63 ; Alsine 60 à 64 ; Loiret 62 à 63 ; Paris 60 à 65, suivant distance ; Ronde Jeanne, Bretagne 43 à 45 ; Sarthe 44 à 45 ; Mayenne, 43 à 44 ; Loiret, 44 à 45 ; Alsace 38 à 40 ; Auvergne, Limousin 43 à 44.
CAROTTES
Marché ferme. Les 100 kgs, logés départ : Apollon, 70 ; Poitou, 60 à 65 ; Alsace, 40 à 45 ; Meaux, 90 à 95 ; Stomer, 75 à 80 ; Saint-Vaéry, 75.
NAVETS
Marché calme. Cours du Comité : Alsace, 28 à 30 départ.
OIGNONS
Les 100 kilos, logés départ : Maze, 230 à 235 ; Verberie, 225 à 230 ; La Fère, 225 à 230 ; Poitou, 210 à 215 ; Alsace, 205 à 210 ; Auxonne, 205 à 210 ; Charleval, 165 à 170.

Légumes Secs

Les 100 kgs, logés départ : Flageolet Nord, 435 fr. ; lingots Nord 465 ; Vendée, 480 ; Landes, 420 ; chevriers Arpège, Dourdan, Gâtinais extra, 540 ; bons, 500 ; plats, Midi gros, 430 ; extra, 440 ; cocos mandés, 490 ; Vendée, 420 ; bréins Vendée, 410.
Féverolles, 145 à 150 ; pois ronds Nord, 230 ; décolorés, 335 ; lentilles vertes du Puy nature, 520 ; tréfle, 560.
Graines Fourragères
Les 100 kgs, logés départ : Trèfle violet, Nord, Centre, 1.150 à 1.250 ; Bretagne, 1.200-1.300 ; trèfle blanc, 3.000 ; trèfle jaune des Sables, 750-775 ; trèfle hybride, 1.050 à 1.150 ; luzerne de Provence, 1.600 à 1.700 ; luzerne de pays, 1.400 à 1.600 ; luzerne des marais de Vendée, 1.600 à 1.650 ; minette en cosse, 310-350 ; décolorées, 650-750.
Sainfoin double, 310-320 ; vesces, 200 ; lotier, 1.025-1.050 ; ray-grass d'Italie de Mayenne, 390-400 ; ray grass anglais, 475-500, ports.

HALLES CENTRALES

Paris, 1^{er} février.
BEURRE. — (Cours extrêmes et cours moyens). — En toutes centristes. — Des Laiteries Cooperatives Industrielles, le kilo : Normandie 25 à 33 (30,80) ; Charente, Poitou, Touraine 25,50 à 33,50 (31,20).
Malais. : Normandie 26 à 29,30 (28) ; Bretagne 25,50 à 28,50 (27,50).
Autres provenances. : 21, 27,50, 26,50.
En demi-kilo. : non salé, 22 à 27 (26) ; salé 23 à 28,50 (28,50).
Arrivages. : 2.370 colis, 26.790 kilos.
Reserve. : 1.692 tonnes.
Demande peu active ; il a été vendu 2.136 tonnes. Cours approximativement les mêmes qu'hier ; la réserve s'est accrue de 235 tonnes.

ŒUFS. — Baisse de 30 à 60 francs au mille selon provenances : Picardie et Normandie, 600 à 800 ; Bretagne, 500 à 600 ; Poitou, Touraine, Centre, 600 à 800.
Arrivages. : 918 colis, 62.160 kilos.
VOLAILLES. — Morts (prix moyens) poulet, le kilo net, 15 ; Gâtinais, 21 ; Bresse, 25 ; Charentes, 20 ; poules, 18.
Poulets vivants. le kilo : 17,50 ; poules et vieux coqs vivants, 16,50.
Lapins morts du Gâtinais, 13,75 ; autres catégories, 13,50.
Arrivages. : 45.000 kilos.
Reserve de la veille : 1.200 kilos.

PROMAGES. — Les dix : Brie moyen moule, 230 ; le cent : Coulommiers divers, 400 ; camemberts Normandie, 400 ; divers, 300 ; Mont d'Or, 180 ; Pont l'Évêque, 510 ; chèvre, 500 ; le kilo : Roquefort, 19 ; Gruyère Emmenthal, 14,25 ; comté, 14,50 ; bleu, 13 ; Port-Salut, 12 ; Cantal, 13.
VIANDES. — Le kilo : Bœuf : quartier derrière, 10,50 ; quartier devant, 4,50 ; aloyau, 17,50 ; train entier, 10,50 ; globe, 11 ; cuisse, 10 ; paleron, 8,50 ; bavette, 7,50 ; plat de cote, 6 ; collier, 6 ; pis, 5,50.
Veau : entier, 15,50 ; cuisseau et carotte, 17 ; basse complète, 12.
Mouton : agneau de lait, 19 ; entier, 14,50 ; gigot, 22 ; milieu à 8 côtes, 29 ; épaule, 14 ; poitrine, 7,50.
Porc : demi, 14,50 ; longe, 14,50 ; filet, 16,50 ; rein, 13,50 ; jambon, 17 ; poitrine, 14,50 ; lard, 8.

LEGUMES. — Artichauts d'Alger, le cent, 150 à 250 (225) ; carottes créantes, 120 à 220 (180) ; de Meaux, 100 à 150 (135) ; champignons de couche, 600 à 800 (750) ; chicorées, 300 à 500 (400) ; choux, le cent, 250 à 325 (300) ; de Bruxelles, 300 à 450 (400) ; choux fleurs du Midi, 150 à 200 (160) ; le cent ; de Bretagne, 180 à 360 (310) ; épinards, 220 à 320 (280) ; escaroles, 300 à 450 (375) ; haricots verts du Maroc, 600 à 1.000 (1.000) ; flageolets secs, 460 à 500 (480) ; laitues, 430 à 520 (500) ; navets communs, 100 à 160 (140) ; mâche, 700 à 1.400 (1.000) ; oignons secs, 200 à 260 (240) ; salsifis, 1.000 à 1.600 (1.300) ; persil, 850 à 1.200 (1.000) ; poireaux, le cent, 100 ; communes, 350 à 600 (425) ; de Montesson, 500 à 800 (700) ; pois verts Algérie, 500 à 600 (550) ; pommes de terre, Algérie, 250 à 360 (300) ; Hollande, 100 à 140 (110) ; saucisses rouge, 110 à 120 (125) ; radis de Nantes, 100 bottes, 125 à 200 (175) ; radis noirs, 100 bottes, 100 à 175 (150) ; topinambours, 80 à 120 (100).
Marché faiblement approvisionné et peu actif. Baisse dans les champignons, haricots verts, pommes de terre nouvelles d'Algérie et choux-fleurs bretons. Cours maintenus par ailleurs.

FRUITS. — Les cent kilos : bananes, 350 citrons, 340 ; dattes, 800 ; figues, 500 ; mandarines, 560 ; marrons, 280 ; noix 750 ; oranges Evagane, 500 ; Algérie, 480 ; saucisses, 550 ; poires de choix, 1.000 ; communes, 220 ; pommes de choix, 750 ; communes, 240 ; tomates Algérie, 480 ; la pièce ananas, 32.

CIDRE

Toujours peu d'affaires. Les prix restent de 8 à 9 fr. le degré dégré, dans la Perche et dans la Sarthe ; 10 fr. le degré dégré, dans l'Orne ; et 11 à 12 fr. dans la Vallée d'Auge, suivant dates de livraison.

Eaux-de-vie de cidre

Tendance toujours ferme. Les cours restent de 700 à 750 fr. l'hecto 100° départ Bretagne et Normandie, suivant qualité et époque de livraison. Il s'est traité, parait-il, des affaires au-dessous du prix de 700 fr. pour des quantités rondes, provenance Bretagne.

Cours des Vins

Muscadet 575 à 700 fr.
Gros-Plantis 325 à 700 fr.
Seibel 325 à 375 fr.
Othello 300 à 350 fr.
Noah, selon degré 225 à 275 fr.
Vin du Midi, le degré 14,75 à 16,50

MARCHÉS RÉGIONAUX

MARCHE TALESNAO

Le demi-kilo :
BEUFS. — Première catégorie, 8 à 15 ; deuxième, 4,50 à 5.
VEAU. — Première catégorie, 8,50 à 13 ; deuxième, 8 à 8,50 ; troisième, 8.
MOUTON. — Première catégorie, 13 ; deuxième catégorie, 9,50 à 12 ; troisième, 8.
Porc. — Le demi-kilo, 7 à 10,50 ; beurre, 13,50 à 15 ; œufs, la douzaine, 9 à 10 ; poulets, le demi-kilo, 9 à 10 ; lapins, 7,50.

Comté. — Marché du 30 janvier. — Orge, les 100 kgs, 120 à 125 fr. ; paille, les 1.000 kgs, 400 à 450 ; foin, les 1.000 kgs, 900 à 1.000 fr. ; poutles, la couple 35 à 40 ; poulets, la couple, 36 à 42 ; canards, la couple, 25 à 30 ; oies grasses, le kilo, 9 à 10 ; oies courtes, la pièce, 35 à 40 ; lapins, la pièce, 13 à 16 ; la pièce de garniture, la pièce, 6,50 à 7 ; pigeons, la couple, 10 à 11 ; œufs, la douzaine, 7 à 7,50 ; beurre, la livre, 12,50 à 13.
Porcs gras, le kilo, 8 à 8,25 ; porcs maigres, le kilo, 8 à 8,25 ; porcelaines, la pièce, 200 à 250.

ANCIENS. — Foin 450 à 460 les 500 kilos ; paille, 240 les 500 kilos ; poutles gros, 5,50 à 6 la livre ; canards, 3,50 à 4 la livre ; oies mortes, 5 à 5,50 la livre ; pigeons, 8,50 à 11 la couple ; lapins, 2,75 à 3 la livre ; œufs, 10 à 10,50 la douzaine ; beurre, 10 à 11 la livre ; veaux, 6,50 à 7,50 le kilo ; porcs maigres, 350 à 400 ; porcs gras, 8 à 8,50 le kilo ; porcs de lait, 200 à 250.

CLISSON. — Blé, 204 ; farine, 235 ; avoine, 125 ; son, 110 ; haricots, 400 à 500 ; pommes de terre, 60 à 75 ; pois, les 500 kilos, 475 ; paille, 285 ; poutles gros, la couple, 50 à 55 ; moyens, 41 à 49 ; petits, 35 à 40 ; lapins, la pièce, 10 à 13 ; œufs, la douzaine, 10 beurre, le demi-kilo, de ferme, 11 à 12 ; de beurrier, 14,50 ; bouffes gras le kilo sur pied, 4 à 5 ; vaches grasses 3,75 à 5 ; veaux 6,50 à 7 ; génisses 5,50 ; porcs 8,50 ; vaches laitières, l'unité, 1.500 à 4.000 fr. ; porcs de lait 280 à 350.

Varades, 31 janvier. — Poulets, la couple, 38 à 50 ; poules, la pièce, 15 à 18 ; canards 6 à 8 ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; beurre ordinaire ou salé, la livre, 11 à 14 ; œufs, la douzaine, 7,75 à 8.

Saint-Etienne-de-Montluc, 1^{er} février. — Vaches grasses amenées 61, vendues 43 ; 1^{re} 3,50 ; 2^e 2,50 à 3,00.
Taureaux amenés 4, vendus 3,25.
Vaches pleines ou en lait 3,25.
Vendues 37 ; 1^{re} 3,100, 2^e 2,200, 3^e 1,100 à 1,300.

Machecoul, 1^{er} février. — Vaches grasses : 1^{re} 3,50, 2^e 2,80, 3^e 1,00 à 2,00 ; bœufs gras 2,30 à 3,20 ; jeunes bœufs, taures et taureaux maigres 3,50 à 4,10 ; bœufs de travail 3,50 à 4,00 le kilo ; vaches pleines ou en lait : 1^{re} 3,500, 2^e 2,000, 3^e 1,000 à 1,250 ; génisses ou génissières 800 à 1,250.

Châteaubriant, 1^{er} février. — Avoine, 138 à 140 ; orge, 135 à 140 ; son, 115 à 120 ; les 500 kgs, paille de blé, 200 à 250 ; foin, 450 à 500 ; cidre, la barrique, 80 à 100, droits en sus ; pomiers pour vergers, 10 à 17 ; poirier à basse tige pour jardins, 5 à 8 ; beurre, 24 fr. le kilo en gros ; 26 à 28 à l'unité, œufs, 6 à 7 la douzaine ; gros poulets, 35 à 40 la couple ; poulets moyens 25 à 32 ; vieilles poules 28 à 32 ; dindons 40 à 50 la pièce ; lapins 12 à 15.

Les animaux de boucherie, le kilo sur pied : bœufs 3,50 à 4,50 ; taureaux 4 à 4,50 ; vaches 3 à 4 ; génisses 4 à 5 ; veaux 5,50 à 6,50 ; moutons 5,50 à 6 ; bœufs de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.300 ; vaches âgées, 1.000 à 1.500 ; bretonnes premier choix, 1.200 à 1.500 ; qualité ordinaire, 900 à 1.200 ; porcs gras, le kilo sur pied, 8,30 à 8,40 ; porcs légers de 4 dents, 1.700 à 2.000 ; deux dents de 1.200 à 1.500 ; même cours pour les génisses ; vaches entre deux âges, de 1.000 à 1.400 ; vieilles, 600 à 800 ; jeunes vaches prêtes, de 1.800 à 2.30